

REPUBLIQUE DU BENIN

AAAAAAAAAAAAAAAA

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-645 DU 30 DECEMBRE 1998

Chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi de l'intérim de Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU La Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin,

VU La Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ,

VU Le Décret N° 98 - 280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement ,

D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 28 Décembre 1998 , Monsieur Albert TEVOEDJRE, Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux , Ministre de la Justice , de la Législation et des Droits de l'Homme pendant l'absence de Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU , LE 30 DECEMBRE 1998

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT


Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4
MTPT 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JORB 1